

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
' par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

3^e 10/107
28 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Routes Départementales

Grosses réparations d'ouvrages d'art - RD 468 -

Réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Kembs.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 3^e/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007,
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve l'avant-projet avec un coût prévisionnel des travaux de 225 974 € H.T., soit 270 264,90 € T.T.C. ; les crédits nécessaires sur le programme A034 - millésime 2005 seront demandés au Budget Primitif 2008.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH